

États financiers consolidés

Technologies D-BOX inc.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints de Technologies D-BOX inc. et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants selon une méthode raisonnable, afin d'assurer que les états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle présentée dans les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion et est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le conseil remplit cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte lorsque ce dernier approuve les états financiers consolidés et le rapport de gestion aux fins de publication à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit.

(signé)

Naveen Prasad

Président et chef de la direction

Montréal, Canada

Le 2 juin 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Technologies D-BOX Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de états financiers consolidés de **Technologies D-BOX Inc.** et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2026, et l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la société au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de l'International Code of Ethics for Professional Accountants du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) qui s'appliquent aux audits d'états financiers consolidés d'intérêt public, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits d'entités d'intérêt public au Canada. Nous nous sommes aussi acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.



Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<i>Comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes</i>	
<p>Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les ventes de systèmes de la Société se sont élevées à 43,1 millions de dollars.</p> <p>Comme il est présenté à la note 2.11, Comptabilisation des revenus, la Société comptabilise en résultat la vente d'un système lorsque le client obtient le contrôle du système, soit généralement au moment de la livraison.</p> <p>Ainsi, nous avons identifié le risque de comptabilisation incorrecte des revenus en ce qui a trait à la séparation des périodes pour les ventes de systèmes comme étant une question clé de l'audit étant donné l'importance du montant, les différentes modalités de livraison et les emplacements des clients.</p>	<p>Pour ce qui est de la comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes, nous avons entre autres mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons réalisé un test de cheminement pour comprendre le processus connexe et identifier les contrôles clés.• À partir d'un échantillon, nous avons testé les transactions en vérifiant la concordance de l'information avec les contrats de vente, les factures et les documents d'expédition afin d'évaluer si les revenus ont été comptabilisés dans la bonne période en fonction des modalités propres aux clients pour le transfert de contrôle.• Nous avons obtenu les pièces justificatives pour les écritures de journal manuelles importantes ayant une incidence sur les ventes de systèmes.

Autres informations contenues dans le rapport de gestion 2026 de la société

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états consolidés. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, d'une part, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance et, d'autre part, ou les mesures prises pour éliminer les menaces, ou les sauvegardes mises en place, le cas échéant.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francis Guimond.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 2 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A118111

Technologies D-BOX inc.
BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 mars

[en milliers de dollars canadiens]

	Notes	2026 \$	2025 \$
ACTIF	8, 12		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17 585	7 812
Dépôts à court terme		–	107
Créances	3	8 360	6 881
Stocks	4	6 155	5 609
Charges payées d'avance et dépôts		631	608
Tranche courante des créances au titre de contrats de location-financement	5	401	61
		33 132	21 078
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6	5 107	5 621
Immobilisations incorporelles	7	986	1 349
Actif d'impôt différé	15.2	6 407	–
Créances au titre de contrats de location-financement	5	918	375
		46 550	28 423
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer	9, 13.2	7 027	5 459
Instruments financiers dérivés	17	297	484
Provisions	10	241	182
Produits différés		406	980
Tranche courante des obligations locatives	11	285	249
Tranche courante de la dette à long terme	12	182	301
		8 438	7 655
Passifs non courants			
Obligations locatives	11	3 337	3 581
Dette à long terme	12	141	920
		11 916	12 156
Capitaux propres			
Capital social	13.1	66 597	66 470
Actions propres	13.1	(75)	–
Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	13.2	995	498
Écart de conversion		(10)	(138)
Déficit		(32 873)	(50 563)
		34 634	16 267
		46 550	28 423

Éventualité [note 18]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Dave McLurg
Administrateur

Naveen Prasad
Administrateur

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars

[en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants liés aux actions et les données par action]

		2026	2025
	Notes	\$	\$
Revenus	14.1		
Vente de systèmes		43 050	31 759
Droits d'utilisation, location et maintenance		14 538	11 028
		57 588	42 787
Coût des produits vendus	4, 6, 7, 10	27 203	20 460
Marge brute		30 385	22 327
Autres charges			
Ventes et marketing	6	5 820	6 595
Administration	6, 7, 10	7 753	6 405
Recherche et développement	6, 7	5 240	4 376
Perte sur cession d'actifs	6	92	–
Perte de change		106	615
		19 011	17 991
Résultat avant charges financières (produits financiers) et impôts sur le résultat		11 374	4 336
Charges financières (produits financiers)			
Charges financières	14.2	370	531
Produits d'intérêt	5	(360)	(79)
		10	452
Résultat avant impôts sur le résultat		11 364	3 884
Impôts sur le résultat	15	(6 063)	26
Résultat net		17 427	3 858
<i>Éléments qui seront reclassés en résultat net :</i>			
Profit de change		128	72
Résultat global		17 555	3 930
Résultat de base par action	2.15	0,078	0,017
Résultat dilué par action	2.15	0,076	0,017

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de douze mois closes les 31 mars

[en milliers de dollars canadiens]

		Réserve liée aux paiements		Écart de conversion	Actions propres	Déficit	Total
Notes	Capital social	fondés sur des actions					
	\$	\$	\$			\$	\$
Solde au 31 mars 2024		66 227	783	(210)	–	(54 705)	12 095
Résultat net		–	–	–	–	3 858	3 858
Perte de change		–	–	72	–	–	72
Résultat global		–	–	72	–	3 858	3 930
Options exercées	13.1	243	(95)	–	–	–	148
Paiements fondés sur des actions	13.2	–	94	–	–	–	94
Annulation et expiration d'options d'achat d'actions	13.2	–	(284)	–	–	284	–
Solde au 31 mars 2025		66 470	498	(138)	–	(50 563)	16 267
Résultat net		–	–	–	–	17 427	17 427
Profit de change		–	–	128	–	–	128
Résultat global		–	–	128	–	17 427	17 555
Options exercées	13.1	179	(76)	–	–	–	103
Paiements fondés sur des actions	13.2	–	916	–	–	–	916
Annulation et expiration d'options d'achat d'actions	13.2	–	(343)	–	–	343	–
Actions rachetées et annulées	14.1	(52)	–	–	–	(80)	(132)
Actions rachetées	14.1	–	–	–	(75)	–	(75)
Solde au 31 mars 2026		66 597	995	(10)	(75)	(32 873)	34 634

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de douze mois closes les 31 mars
[en milliers de dollars canadiens]

	Notes	2026 \$	2025 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts sur le résultat		11 364	3 884
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	6	1 193	1 216
Amortissement des immobilisations incorporelles	7	526	567
Amortissement des coûts de financement	14.2	–	10
Perte sur cession d'actifs	6	92	–
Paievements fondés sur des actions	13.2	1 025	200
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		(187)	439
(Perte) de change latent		(222)	(271)
Produits d'intérêts sur les créances au titre de contrats de location-financement	5	(101)	(73)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	8.2	241	248
Charge de désactualisation sur la dette à long terme	12	13	19
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement		13 944	6 220
Variation des éléments du fonds de roulement :			
Dépôts à court terme		107	102
Créances		(1 479)	(1 097)
Stocks		(546)	1 579
Charges payées d'avance et dépôts		(23)	42
Créances au titre de contrats de location-financement		(782)	130
Fournisseurs et charges à payer		1 280	29
Provision pour garantie		59	(28)
Produits différés		(574)	478
		(1 958)	1 235
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		11 986	7 455
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajouts d'immobilisations corporelles		(831)	(943)
Ajouts d'immobilisations incorporelles		(163)	(352)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(994)	(1 295)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Options exercées	13.1	103	148
Remboursement de la dette à long terme		(911)	(1 266)
Paievement d'obligations locatives		(498)	(295)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 306)	(1 413)
Incidences des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		87	149
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		9 773	4 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		7 812	2 916
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		17 585	7 812
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :			
Trésorerie		17 585	7 812
Intérêts et impôt sur le résultat présenté dans les activités d'exploitation :			
Intérêts		54	147
Impôts sur le résultat		50	26

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Technologies D-BOX inc. [« D-BOX » ou la « Société »], constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est domiciliée au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), Canada.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement haptique destinés au divertissement théâtral, à la simulation de course et à la simulation et formation. Cette technologie brevetée utilise des codes de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel et dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Les mouvements qui en résultent sont synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive réaliste.

La Société évalue ses résultats, d'exploitation et répartit les ressources en fonction d'un secteur d'exploitation qui est la conception, la fabrication et la vente de systèmes de mouvement.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 2 juin 2026.

2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont établis selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »] telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés qui sont présentés à la juste valeur. Les principales méthodes comptables sont présentées sommairement ci-après.

Changements dans les normes comptables

Nouvelles normes, interprétations et modifications entrant en vigueur le 1er janvier 2025

IAS 21 - Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21 exigeant que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Ces modifications des normes comptables n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Nouvelles normes, interprétations et modifications applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 – Amendements relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7, « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers » (les « modifications »). Les modifications comprennent :

- Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et l'introduction d'un choix de méthode comptable (sous certaines conditions) permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement
- Des indications supplémentaires sur la manière dont les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) et similaires doivent être évalués
- Des précisions sur les actifs désignés comme étant sans droits de recours et sur les caractéristiques des instruments liés contractuellement
- L'introduction d'informations à fournir pour les instruments financiers comportant des caractéristiques conditionnelles et d'exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir pour les instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

IFRS 18 – États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir, qui remplacera l'IAS 1. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans le compte de résultat, des exigences en matière de regroupement et de ventilation de l'information, et des exigences en matière d'informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers.

La Société évalue actuellement l'impact des normes comptables susmentionnées sur les états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, D-BOX USA Inc. et D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. Ces dernières utilisent les mêmes méthodes comptables et ont la même date de fin d'exercice que la Société. Tous les comptes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés lors du processus de consolidation.

2.3 Jugements et estimations importants

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir connexes, ainsi que sur les informations à fournir sur les passifs éventuels. L'incertitude à l'égard de ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des résultats qui nécessitent un ajustement important de la valeur comptable des actifs ou des passifs touchés au cours de périodes futures.

2.3.1 Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a exercé les jugements suivants qui ont les effets les plus importants sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés.

2.3.1.1 Contrats de location

La Société a conclu, en tant que bailleur, des contrats de location de ses systèmes de mouvement. La Société a déterminé, sur la base de son évaluation des modalités des contrats, telles que la durée des contrats de location et les paiements de loyers minimums, qu'elle pourrait conserver ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des systèmes visés par des contrats de location. La Société a donc comptabilisé ces contrats comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement, selon ce qu'elle jugeait approprié.

2.3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif conformément à la méthode comptable décrite à la note 2.12. Dans le cadre de la détermination des montants à inscrire à

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

l'actif, la direction pose des hypothèses relatives aux flux de trésorerie attendus des actifs, aux taux d'actualisation à utiliser, à la durée attendue des avantages et aux revenus prévus.

2.3.2 *Estimations*

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables des actifs et des passifs.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la dépréciation des actifs non financiers, la provision pour pertes de crédit attendues, l'évaluation des paiements fondés sur des actions, ainsi que la comptabilisation des économies d'impôt différé.

2.3.2.1 Dépréciation des actifs non financiers

Il y a dépréciation des actifs non financiers lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, laquelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondé sur les données disponibles tirées d'accords de vente d'actifs similaires signés à l'occasion d'une transaction dans des conditions de concurrence normale et sur les prix de marché observables moins les coûts marginaux imputables à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie. La valeur recouvrable est très sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance perpétuel utilisé aux fins de l'extrapolation.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.3.2.2 Provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients

La Société a recours à une matrice pour calculer les pertes de crédit attendues à l'égard des comptes clients. Les taux de dotation sont établis en fonction du nombre de jours en souffrance pour des regroupements de clients de segments variés dont les profils de pertes sont semblables (p. ex. selon la région, le type de client, la cote financière du client et la couverture par une assurance-crédit). La matrice de calcul est initialement fondée sur l'historique des taux de défaillance observés par la Société. La Société adaptera la matrice de calcul afin d'ajuster ses pertes de crédit historiques en tenant compte d'informations prospectives. À chaque date de clôture, l'historique des taux de défaillance observés est mis à jour et les changements dans les estimations prospectives sont analysés. L'évaluation de la corrélation entre les taux de défaillance historiques observés, la conjoncture économique prévue et les pertes de crédit attendues représente une estimation importante. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et à la conjoncture économique prévue. Les pertes de crédit historiques de la Société et la conjoncture économique prévue pourraient ne pas être représentatives des taux de défaillance réels des clients à l'avenir. Les renseignements à l'égard des pertes de crédit attendues sur les comptes clients sont présentés à la note 3.

2.3.2.3 Évaluation des paiements fondés sur des actions

L'estimation de la juste valeur des transactions de paiement fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des modalités et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données d'entrée les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, notamment la durée de vie prévue de l'option sur actions ou du droit à la plus-value, la volatilité et le rendement en dividendes, ainsi que de formuler des hypothèses à leur sujet. L'estimation du règlement futur, lorsque les modalités de l'accord offrent à l'entité un choix de règlement, nécessite de déterminer les antécédents historiques.

Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le passif doit être réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat. Cela nécessite une réévaluation des estimations utilisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour l'évaluation de la juste valeur des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés à la date d'attribution, la Société utilise un modèle Black-Scholes. Les hypothèses et modèles utilisés pour estimer la juste valeur des transactions de paiement fondé sur des actions sont présentés à la note 13.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.3.2.4 Comptabilisation des économies d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé, y compris ceux résultant de pertes fiscales inutilisées, exigent de la direction qu'elle évalue la probabilité que la Société génère des résultats imposables au cours des périodes futures. Les estimations des résultats imposables futurs sont basées sur les flux de trésorerie prévisionnels provenant des activités d'exploitation et sur l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. Dans la mesure où les flux de trésorerie et les résultats imposables diffèrent de manière importante des estimations, la capacité de la Société à réaliser l'actif d'impôt différé net comptabilisé à l'état de la situation financière à ce jour, le cas échéant, pourrait être affectée.

2.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa monnaie fonctionnelle.

2.4.1 Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de l'opération. À chaque date de clôture :

- les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les profits ou pertes de change en résultant sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de l'opération.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.4.2 Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle de la filiale D-BOX USA Inc. est le dollar américain et celle de la filiale D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. est le RMB. Le bilan est converti en dollars canadiens au taux de clôture en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les résultats et les flux de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens. L'écart de conversion est comptabilisé à titre de profit (perte) de change dans les autres éléments du résultat global.

À la cession d'une entité étrangère, l'écart de conversion antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ayant une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'achat. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités déposées dans les banques sur des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé qui rapportent des intérêts à des taux variables basés sur les soldes quotidiens des dépôts.

2.6 Stocks

Les produits finis et les pièces et composants sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus. Le coût des produits finis inclut le coût des pièces et composants, le coût de la main-d'œuvre et une tranche des coûts généraux de fabrication selon la capacité opérationnelle normale de la Société.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.7 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les autres actifs sont comptabilisés au coût. Ces actifs sont amortis sur leur durée de vie utile estimée selon le mode et les taux suivants :

Nature de l'actif amorti	Mode	Durée
Immobilisations corporelles		
Biens destinés à la location	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	De 4 à 5 ans
Bâtiments et améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location
Autres équipements	Linéaire	De 3 à 7 ans
Immobilisations incorporelles		
Brevets	Linéaire	Ne dépassant pas 10 ans
Technologie de mouvement D-BOX*	Linéaire	De 3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	De 4 à 5 ans

* Immobilisations incorporelles générées en interne.

Pour les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice que la valeur comptable pourrait être dépréciée. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, et est établie pour un actif en particulier, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendante de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable de l'actif est établie en fonction de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie ou de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est jugé avoir subi une perte de valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur.

Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable estimée a changé depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement cumulé, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

2.8 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'il est possible d'en estimer le montant de manière fiable. La charge relative à une provision est présentée dans les états consolidés du résultat net, déduction faite de tout remboursement.

Provision pour garantie

La Société offre des garanties pour le remplacement et la réparation des défauts qui existaient au moment de la vente. Les provisions liées à ces garanties de type assurance sont comptabilisées lorsque le produit est vendu. La comptabilisation initiale est basée sur l'expérience historique.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation implicite, c'est-à-dire lorsque (i) il existe un plan formel détaillé qui identifie l'activité ou la partie de l'activité concernée, la localisation et le nombre de salariés visés, l'estimation détaillée des coûts associés et l'échéancier ; et (ii) les salariés visés ont été informés des principales caractéristiques du plan.

2.9 Régime de rémunération fondée sur des actions

Les charges de rémunérations liées aux unités réglées en actions attribuées à des employés et à des administrateurs en vertu du régime de rémunération fondée sur des actions de la Société sont constatées sur la période d'acquisition des droits. Ces charges au titre des paiements fondés sur des actions sont déterminées à l'aide de la méthode de la juste valeur selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du poste Capital social.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Pour les attributions de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, l'entité comptabilise les services reçus ainsi qu'un passif correspondant, évalué initialement et ultérieurement à la juste valeur du passif. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits (c'est-à-dire au fur et à mesure que les services sont rendus), sur la base de la meilleure estimation de l'entité concernant les attributions dont l'acquisition des droits est attendue. Le passif est réévalué à chaque date de clôture et au moment du règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat (en tant que coûts de personnel ou en tant que jetons de présence, selon le cas).

2.10 Contrats de location

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Certaines exemptions s'appliquent aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût. Le coût est basé sur le montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux engagés et de l'estimation des coûts, le cas échéant, du démantèlement et de la suppression de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers effectués au plus tard à la date du début, moins les incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte, étant donné que ce mode reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement seulement s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées.

Obligations locatives

À la date du début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent principalement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir et du prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date du début, le montant des obligations locatives est augmenté pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduit pour refléter les paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans l'évaluation visant à déterminer si le bien sous-jacent sera acheté.

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option sera exercée ou les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option ne sera pas exercée. Après la date du début, la Société réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement.

La Société en tant que bailleur

La Société classe chaque contrat de location visant des systèmes de mouvement pour salles de cinéma en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent.

Dans le cas des contrats de location-financement pour salles de cinéma, la Société comptabilise, au début de la période de location, une créance au titre de contrats de location-financement aux bilans consolidés d'un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements de loyers minimums. Les revenus tirés des contrats de location-financement, compris au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, sont comptabilisés chaque exercice de manière à refléter un taux de rendement constant de l'actif au titre du contrat de location-financement.

Les contrats de location simple dans le cadre desquels la Société agit en tant que bailleur portent sur la location de systèmes de mouvement pour salles de cinéma. La durée de ces contrats est habituellement de cinq à sept ans. La Société comptabilise en tant que revenus, au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, les paiements de loyers au titre des contrats de location simple lorsqu'ils deviennent exigibles en vertu des modalités du contrat, soit au moment de la vente des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Si le rendement d'un siège est inférieur aux attentes, la Société a le droit contractuel de reprendre cet actif qui pourrait alors être vendu ou loué à un autre client.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.11 Comptabilisation des revenus

Les revenus de la Société sont tirés de la vente ou de la location de systèmes de mouvement. Les revenus sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises estimées, et après élimination des ventes intersociétés. Les remises sont estimées à l'aide de la méthode du montant le plus probable et des modalités contractuelles conclues avec les clients.

Les revenus tirés de la vente de systèmes de mouvement sont comptabilisés de manière à illustrer le transfert des biens ou services promis au client et le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de ces biens ou services. Pour ce faire, la Société suit les cinq étapes suivantes :

1. Identifier le contrat conclu avec le client;
2. Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
3. Déterminer le prix de transaction;
4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
5. Comptabiliser les revenus lorsque (ou à mesure que) les obligations de prestation sont remplies.

Les produits tirés de la vente des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat lorsque le client obtient le contrôle du système, soit en général au moment de la livraison. Le coût des systèmes vendus est comptabilisé immédiatement en résultat dans le coût des produits vendus.

Les revenus découlant des contrats de location simple des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente par l'exploitant de la salle de cinéma des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Le coût des systèmes est alors présenté dans les immobilisations corporelles à titre de biens destinés à la location.

Les revenus découlant des droits d'utilisation et de la maintenance de la technologie de mouvement sont comptabilisés en résultat sur la période de service, soit lors de l'utilisation commerciale des systèmes de mouvement. Les coûts directement attribuables à la production de la technologie du mouvement et à la maintenance sont comptabilisés dans le coût des produits vendus au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement attribuables à la production de la technologie du mouvement comprennent les coûts de codage des films diffusés en salle.

Outre les principes généraux décrits ci-dessus, la Société applique des critères de comptabilisation des revenus particuliers concernant les ventes à livrer. Lorsque le client demande d'effectuer la transaction sous forme de vente à livrer, les revenus sont comptabilisés sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont livrés dans un délai établi et sont isolés des autres

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

stocks, leur contrôle est transféré au client, et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

2.12 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif lorsque la Société peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre;
- la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources pour achever l'actif;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours de son développement.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement inscrits à l'actif, l'actif est comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement commence dès que le développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. Durant la période de développement, l'actif est soumis à un test de dépréciation annuellement.

2.13 Aide gouvernementale et crédits d'impôt à l'investissement

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette aide ou ces crédits. La Société engage des frais de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouverts et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les frais sont engagés et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale ou des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.14 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ils sont évalués selon les taux d'imposition et les lois quasi adoptées qui reflètent les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours des périodes pendant lesquelles les actifs et passifs d'impôt différé devraient être réalisés ou réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société dégagera des bénéfices imposables futurs suffisants pour permettre le recouvrement des actifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

2.15 Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les options sur actions visant à émettre des actions ordinaires étaient exercées ou converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. Les options d'achat d'actions n'ont été incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation que lorsque le prix de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période dépasse le prix d'exercice des options d'achat d'actions. Au 31 mars 2026, 4 500 000 [3 272 000 au 31 mars 2025] options d'achat d'actions n'ont pas été inclus dans le calcul du résultat dilué par action puisque l'effet aurait été antidilutif.

2.16 Instruments financiers

2.16.1 Classement, évaluation et comptabilisation

Un actif financier est classé et évalué ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [« JVAERG »] ou à la juste valeur par le biais du résultat net [« JVRN »]. Le classement est fonction de deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » sur le principal restant dû [le « critère des

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »]. La détention des actifs financiers de la Société s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et ces actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti.

Les actifs financiers classés et évalués ultérieurement au coût amorti se composent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à court terme, des comptes clients et des dépôts.

Un passif financier est classé et évalué ultérieurement soit au coût amorti, soit à la JVRN. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti se composent des comptes fournisseurs, des charges à payer, et de la dette à long terme, et sont classés à titre d'autres passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers à la JVRN de la Société se composent des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés correspondent à des contrats de change [note 17.3] et sont comptabilisés à leur juste valeur. La variation de leur juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net à titre de perte (profit) de change. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive, et à titre de passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés et sont répartis entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur. Ces trois niveaux sont définis en fonction du caractère observable des principales données de l'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : cours [non ajustés] sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autre que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et actualisent ces montants en fonction des modalités contractuelles de l'instrument dérivé et des données observables sur des marchés externes, comme les taux de change à la fin de la période [données de niveau 2]. Le taux de change USD/CAD au 31 mars 2026 était de 1,3939 [1,4376 au 31 mars 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

2.16.2 *Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti*

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique l'approche simplifiée qui consiste à établir une provision pour pertes pour tous les comptes clients en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les comptes clients et les créances au titre de contrats de location-financement ont été regroupés selon les caractéristiques de risque communes et le nombre de jours en souffrance. La Société applique ensuite une perte de crédit attendue fondée sur son historique de pertes de crédit, ajustée selon les facteurs prospectifs propres aux débiteurs et au contexte économique.

Les comptes clients sont sortis du bilan lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Les éléments qui indiquent qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, la faillite du débiteur, les difficultés financières importantes qu'il éprouve ou son omission d'effectuer des paiements contractuels, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

3 CRÉANCES

	2026	2025
	\$	\$
Comptes clients	7 842	5 955
Provision pour pertes de crédit attendues	(324)	(254)
	7 518	5 701
Crédits d'impôt à l'investissement	434	278
Taxes à la consommation à recevoir	408	902
	8 360	6 881

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	254	225
Ajout	70	97
Sorties du bilan	—	(68)
	324	254

Des renseignements sur le risque de crédit sont présentés à la note 17.2.

4 STOCKS

	2026	2025
	\$	\$
Pièces et composants	4 104	3 890
Produits finis	2 051	1 719
	6 155	5 609

Le coût des stocks imputé au coût des produits vendus s'est élevé à 20 079 \$ en 2026 [14 170 \$ en 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

5 CRÉANCES AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des créances au titre de contrats de location-financement :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	436	353
Ajouts	1015	–
Paiements de loyers reçus	(262)	(130)
Produits d'intérêts	101	73
Créance au titre d'un contrat de location-financement irrécouvrable radiée au cours de l'exercice	–	113
Effet de change	29	27
Solde à la fin de l'exercice	1319	436
Courantes	401	61
Non courantes	918	375

Les paiements de loyers à recevoir pour les prochains exercices sont comme suit :

	\$
2027	546
2028	543
2029	399
2030	54
2031	46
Au-delà de 5 ans	19
Paiements de loyers non actualisés	1607
Moins : produits financiers non gagnés	288
Créances au titre de contrats de location-financement au 31 mars 2026	1319

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives (2)	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2024	13 916	2 716	6 200	2 911	25 743
Ajouts	165	22	554	202	943
Cessions et sorties du bilan	(119)	(120)	–	(1 067)	(1 306)
Autres variations (1)	366	–	–	–	366
Solde au 31 mars 2025	14 328	2 618	6 754	2 046	25 746
Ajouts	165	171	171	324	831
Cessions et sorties du bilan	(3 493)	(645)	–	(462)	(4 600)
Autres variations (1)	(196)	–	–	–	(196)
Solde au 31 mars 2026	10 804	2 144	6 925	1 908	21 781

Amortissement cumulé	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives (2)	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2024	12 623	2 256	2 368	2 602	19 849
Amortissement	470	195	422	129	1 216
Cessions et sorties du bilan	(119)	(120)	–	(1 067)	(1 306)
Autres variations (1)	366	–	–	–	366
Solde au 31 mars 2025	13 340	2 331	2 790	1 664	20 125
Amortissement	417	190	425	161	1 193
Cessions et sorties du bilan	(3 404)	(642)	–	(407)	(4 453)
Autres variations (1)	(191)	–	–	–	(191)
Solde au 31 mars 2026	10 162	1 879	3 215	1 418	16 674

Valeur comptable nette	Biens destinés à la location	Matériel informatique	Bâtiments et améliorations locatives (2)	Autres équipements	Total
Solde au 31 mars 2025	988	287	3 964	382	5 621
Solde au 31 mars 2026	642	265	3 710	490	5 107

1) Les autres changements renvoient au profit (à la perte) de change.

2) Les bâtiments et les améliorations locatives comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation liés à trois contrats de location (voir note 11).

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a cédé à ses clients, pour un montant de néant, des biens destinés à la location dans le secteur du cinéma, dont le coût s'élevait à 3 400 dollars et la valeur comptable correspondante à néant. La Société a également cédé pour 93 dollars de biens non destinés au cinéma détenus en vue de la location, dont la valeur comptable était de 89 dollars. La perte sur cession a été comptabilisée dans les états du résultat consolidé.

La répartition de l'amortissement entre les différents postes des états consolidés du résultat net est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Coût des produits vendus	517	535
Ventes et marketing	60	55
Administration	615	626
Recherche et développement	1	–
	1193	1216

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2024	2 539	6 359	1 379	10 277
Ajouts	84	268	–	352
Solde au 31 mars 2025	2 623	6 522	1 379	10 524
Ajouts	51	92	20	163
Cessions et sorties du bilan	–	(220)	(315)	(535)
Solde au 31 mars 2026	2 674	6 394	1 084	10 152

Amortissement cumulé	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2024	2 358	4 976	1 379	8 713
Amortissement	83	484	–	567
Solde au 31 mars 2025	2 441	5 355	1 379	9 175
Amortissement	74	451	1	526
Cessions et sorties du bilan	–	(220)	(315)	(535)
Solde au 31 mars 2026	2 515	5 586	1 065	9 166

Valeur comptable nette	Brevets	Technologie de mouvement D-BOX⁽¹⁾	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2025	182	1 167	–	1 349
Solde au 31 mars 2026	159	808	19	986

1) Immobilisations incorporelles générées en interne.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état du résultat net est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Coût des produits vendus	451	484
Administration	1	–
Recherche et développement	74	83
	526	567

8 FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 26 août 2025, la Société a signé une entente modifiée avec la Banque Nationale du Canada [« BNC »] à l'égard de la mise à sa disposition d'une ligne de crédit d'un montant de 8 000 \$ qui peut être affectée à ses activités continues et son fonds de roulement. Le solde au 31 mars 2026 s'établissait à néant \$ [néant \$ au 31 mars 2025]. La facilité de crédit est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel [4,45 % au 31 mars 2026 et 4,95 % au 31 mars 2025], majoré de 1,00 % [2,50 % au 31 mars 2025]. La facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine. Au 31 mars 2026, la Société respectait les ratios financiers requis aux termes de la facilité.

9 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs	3 223	2 030
Charges à payer	3 745	3 345
Facilité de crédit renouvelable ⁽¹⁾	59	84
	7 027	5 459

¹⁾ Au 31 mars 2026, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 447 \$ [454 \$ au 31 mars 2025] portant intérêt à des taux variant de 18,99 % à 19,15 % [18,99 % à 19,15 % au 31 mars 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

10 PROVISIONS

	Provision pour garantie	Restructuration	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} avril 2025	182	–	182
Imputées aux résultats	241	1 207	1 448
Utilisé dans la période	(182)	(1 207)	(1 389)
Exigible à un an ou moins au 31 mars 2026	241	–	241

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les réclamations de garantie attendues sur les produits vendus au cours de l'année, sur la base de l'expérience passée du niveau des réparations et des retours. On s'attend à ce que ces coûts soient encourus au cours du prochain exercice. Les hypothèses utilisées pour calculer la provision pour garanties sont basées sur les niveaux de vente actuels et sur les informations actuelles disponibles concernant les retours et les réparations pendant la période de garantie pour tous les produits vendus. La charge correspondante est comptabilisée dans le coût des marchandises vendues.

Restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a changé de directeur général et de chef des finances. Les coûts liés au départ de ces deux dirigeants ont été comptabilisés comme suit :

	\$
Administration	1 207

11 CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des contrats de location pour son immeuble de bureaux et certains équipements de bureau utilisés dans l'immeuble. Ces actifs sont inclus dans les bâtiments et les améliorations locatives (note 6). Les obligations de la Société au titre de ses contrats de location sont garanties par le titre de propriété du bailleur sur les actifs loués.

Technologies D-BOX inc.
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs au titre des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements au cours de la période :

	2026	2025
	\$	\$
Bâtiments et améliorations locatives		
Solde au début de l'exercice	3 401	3 748
Ajouts (note 6)	49	–
Amortissement	(357)	(347)
Solde à la fin de l'exercice	3 093	3 401

Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des obligations locatives :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 830	3 877
Ajouts	49	–
Paiements de loyers	(498)	(295)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	241	248
Solde à la fin de l'exercice	3 622	3 830
Courantes	285	249
Non courantes	3 337	3 581

Le taux d'emprunt marginal appliqué aux obligations locatives comptabilisées au 31 mars 2026 s'établissait à 6,45 % [6,45 % au 31 mars 2025]. Les charges associées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur se sont élevées à néant \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 [néant \$ en 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Les paiements de loyers pour les prochains exercices sont comme suit :

	\$
2027	508
2028	517
2029	519
2030	529
2031	528
Par la suite	2 173
	4 774
Moins les intérêts	1 152
	3 622

12 DETTE À LONG TERME

	2026	2025
	\$	\$
Prêt consenti par la BNC d'un montant de 1 000 \$ pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société. Au cours de la période, la Société a remboursé ce prêt dans son intégralité. Le prêt portait intérêt au taux fixe de 4 % payable mensuellement, le capital étant remboursable en versements mensuels de 9 \$. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine et est garanti par la Banque de développement du Canada ["BDC"].	—	722
Prêt consenti par l'Agence de développement économique du Canada d'un montant de 846 \$ pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société, remboursable en versements de capital mensuels de 16 \$ jusqu'à échéance en décembre 2027. Le prêt ne porte pas intérêt [taux d'intérêt effectif de 4 %] et n'est pas garanti. À l'octroi du prêt, l'actualisation a été inscrite à titre d'aide gouvernementale et comptabilisée en diminution des charges d'administration.	323	499
	323	1 221

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Moins : tranche courante de la dette à long terme	182	301
	141	920

Les paiements de la dette pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

		\$
2027		190
2028		142
		332
Moins : actualisation		9
		323

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les charges d'intérêts sur la dette à long terme imputées au résultat net se sont élevées à 34 \$, dont un montant de 13 \$ au titre de la désactualisation des charges d'intérêts [140 \$ dont 19 \$ au titre de la désactualisation pour l'exercice clos le 31 mars, 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

13 CAPITAUX PROPRES

13.1 Capital social

13.1.1 Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de catégorie B, pouvant être émises en série, ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de catégorie A. Les administrateurs ont le droit de déterminer le nombre d'actions par série et leurs caractéristiques [droits, privilèges et restrictions].

13.1.2 Émis

La variation des actions de catégorie A de la Société pour les exercices closes le 31 mars est présentée ci-après :

	2026		2025	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début de la période	221 939 573	66 470	220 226 573	66 227
Options exercées	999 499	179	1 713 000	243
Actions rachetées et annulées	(173 000)	(52)	–	–
Solde à la fin de la période	222 766 072	66 597	221 939 573	66 470

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a émis 999 499 [1 713 000 en 2025] actions ordinaires de catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour un produit brut au comptant de 103 \$ [148 \$ en 2025]. La juste valeur de 76 \$ [95 \$ en 2025] a été transférée de la réserve liée aux paiements fondés sur des actions, pour les périodes respectives.

Le 23 mars 2026, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société visant à lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR »), autorisant la Société à racheter, à sa discrétion, jusqu'à 20,96 millions d'actions ordinaires de catégorie A sur le marché libre, ou selon les modalités autorisées par la TSX, sous réserve des conditions et restrictions habituelles applicables à ce type d'offres. Les actions ordinaires de catégorie A rachetées par la Société sont annulées. Le programme a débuté le 27 mars 2026 et prendra fin le 26 mars 2027. Dans le cadre de ce programme, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 268 000 actions ont été rachetées en vue de leur annulation, à un prix moyen de 0,78 \$ par action. Au 31 mars 2026, la Société détenait 95 000 actions propres, en attente d'annulation.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

13.2 Paiements fondés sur des actions

Le conseil d'administration a mis en place un plan d'incitation global [ci-après dénommé « le Plan »]. Les principales modalités du Plan sont les suivantes :

- a. Le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A à l'égard desquelles des options peuvent être en cours en vertu du Plan et en vertu de toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des actions de la Société ne peut pas excéder 10 % des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société à ce moment. Au 31 mars 2026, un maximum de 22 276 607 options [22 193 957 au 31 mars 2025] pouvaient être émises ;
- b. Le nombre maximal d'actions ordinaires de catégorie A pouvant être émises à partir du capital social en faveur des participants admissibles qui sont des initiés, à tout moment et au cours d'une période d'un an, en vertu du présent Plan et autres mécanismes de rémunération à base de titres, ne doit pas dépasser dix pour cent (10 %) du total des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation (sur une base non diluée).

13.2.1 Options

- Le prix d'exercice des options est fixé par le conseil d'administration au moment de leur attribution, mais ne peut être inférieur à la valeur de marché des actions ordinaires de catégorie A au cours de la journée de bourse précédant immédiatement la date d'attribution de l'option ;
- Au moment de l'attribution d'une option, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, établir un « calendrier d'acquisition », c'est-à-dire une ou plusieurs dates à partir desquelles l'option peut être exercée en tout ou en partie. Si le conseil d'administration ne fixe pas de « calendrier d'acquisition » au moment de l'octroi d'une option, celle-ci sera réputée acquise sur une période de 36 mois en trois tranches égales, un tiers de l'option devenant acquis tous les douze mois ;
- Cinquante pour cent (50 %) des options attribuées aux dirigeants et aux salariés de la Société seront acquises sous réserve de la réalisation des critères de performance fixés au moment de l'attribution ;
- Les options expirent à la date fixée par le conseil d'administration au moment de leur octroi, laquelle ne peut être postérieure de plus de 10 ans à la date d'octroi.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

Les tableaux suivants résument les variations concernant les options d'achat d'actions de la Société pour les périodes de douze mois closes les 31 mars :

	2026		2025	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au 31 mars	8 054 500	0,15	9 067 500	0,12
Options attribuées	10 300 000	0,50	3 000 000	0,16
Options exercées	(999 499)	0,10	(1 713 000)	0,09
Options annulées et expirées	(4 400 000)	0,16	(2 300 000)	0,10
Solde au 31 mars	12 955 001	0,43	8 054 500	0,15
Options pouvant être exercées à la fin de la période	937 501	0,13	3 752 500	0,15

Fourchettes des prix de levée \$	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options #	Durée restante moyenne pondérée [en années]	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options #	Prix de levée moyen pondéré \$
0,08 - 0,12	1 025 001	2,59	0,09	674 999	0,09
0,13 - 0,20	1 605 000	3,71	0,17	788 335	0,17
0,21 - 0,28	5 000 000	5,22	0,24	–	–
0,29 - 0,35	825 000	4,29	0,35	25 000	0,33
0,36 - 0,84	4 500 000	5,40	0,83	–	–
	12 955 001	4,83	0,43	1 488 334	0,13

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

La juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 mars a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, sur la base des hypothèses suivantes :

	2026	2025
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'évaluation (\$)	0,41	0,14
Taux de rendement dividende (%)	– %	– %
Volatilité attendue (%)	93,85 %	104,77 %
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,97 %	2,82 %
Taux annuel de déchéance (%)	11,44 %	10,37 %
Durée de vie prévue (en années)	5,68	4,48
Cours moyen pondéré de l'action (\$)	0,50	0,16

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la charge au titre des paiements fondés sur des actions imputée au résultat s'est élevée à 916 \$ [94 \$ pour l'exercice clos le 31 mars, 2025] et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, l'annulation et l'expiration d'options ont donné lieu à un reclassement de la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions dans le déficit de 343 \$ [284 \$ pour l'exercice clos le 31 mars, 2025].

13.2.2 Passifs liés aux paiements fondés sur des actions

Droits à la plus-value des actions [« DPVA »]

- Le prix d'exercice des DPVA est fixé par le conseil d'administration au moment de leur attribution, mais ne peut être inférieur à la valeur de marché des actions ordinaires de catégorie A le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des DPVA. Les DPVA sont exclusivement réglés en espèces ;
- Le conseil d'administration déterminera également la durée et les conditions d'acquisition des DPVA, à condition que cette durée n'excède pas dix (10) ans. Le règlement sera automatique dès l'acquisition des droits, à l'exception des DPVA acquis dans les trois (3) ans suivant la date d'attribution, qui pourront être exercés à compter de l'acquisition jusqu'à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution (et seront automatiquement exercés à cette date s'ils n'ont pas été exercés avant) ;

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

- Les DPVA acquis au cours de la période s'étendant de la date d'attribution au 31 décembre de la troisième année suivant cette date peuvent être exercés jusqu'à la fin de ladite période ; les DPVA acquis au cours de cette période et non encore exercés au dernier jour de celle-ci seront, s'ils sont « dans le cours », automatiquement exercés à cette date ; les DPVA acquis après cette période seront automatiquement exercés dès leur acquisition, dans la mesure où ils sont « dans le cours ».

Unité d'action restreinte [« UAR »]

- Les UAR donnent droit à leur bénéficiaire à un paiement calculé sur la base de la valeur d'un nombre équivalent d'actions ordinaires une fois que les droits ont été acquis. Les UAR peuvent être réglées en espèces ou en actions ordinaires, au choix de la Société, et ont historiquement été réglées en espèces.
- Au moment de l'octroi d'une UAR, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, fixer un « calendrier d'acquisition des droits », c'est-à-dire une ou plusieurs dates à partir desquelles les droits sur une UAR peut être acquis en tout ou en partie. Si le conseil d'administration ne fixe pas de « calendrier d'acquisition » au moment de l'octroi d'une UAR, les droits sur celle-ci seront réputés acquis au troisième anniversaire de la date d'octroi.

Unité d'action différée [« UAD »]

- Les UAD donnent droit au bénéficiaire à un paiement basé sur la valeur du nombre équivalent d'actions ordinaires une fois que les droits ont été acquis. Les UAD peuvent être réglées en espèces ou en actions ordinaires, au choix de la Société, et ont historiquement été réglées en espèces.
- Au moment de l'attribution d'une UAD, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, fixer un « calendrier d'acquisition », c'est-à-dire une ou plusieurs dates à partir desquelles les droits sur une UAD peut être acquis en tout ou en partie. Sauf disposition contraire du Conseil d'administration ou d'un contrat relatif aux UAD, les droits sur les UAD attribuées sont acquis dans leur intégralité à la date d'attribution.

Le passif résultant de ces unités est évalué à la juste valeur du cours de l'action sous-jacente pour chaque unité à la date d'attribution, puis réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

	2026			2025		
	DPVA	UAR	UAD	DPVA	UAR	UAD
	#	#	#	#	#	#
Solde au début de l'exercice	–	2 534 523	–	–	521 083	80 000
Unités attribuées	455 000	1 000 000	–	–	2 013 440	–
Unités utilisées/libérées	–	(467 500)	–	–	–	(80 000)
Unités annulées et expirées	(30 000)	(1 627 303)	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	425 000	1 439 720	–	–	2 534 523	–
Unités pouvant être exercées à la fin de l'exercice	–	–	–	–	–	–

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la charge liée aux paiements fondés sur des actions incluse dans les frais d'administration s'élevait à 108 \$ [100 \$ en 2025]. Au 31 mars 2026, un montant de 259 \$ [151 \$ en 2025] était inclus dans les fournisseurs et charges à payer. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 80 000 UAD ont été rachetées contre une somme en espèces de 8 \$.

14 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

14.1 Revenus

Les revenus sont ventilés par groupe de clients de la façon suivante pour les périodes closes le 31 mars :

	2026	2025
Région géographique	\$	\$
États-Unis	32 385	21 860
Europe	10 741	9 384
Canada	7 451	9 698
Océanie	3 683	458
Amérique du Sud	1 817	509
Asie	1 449	808
Afrique	62	70

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		
Total des revenus	57 588	42 787
<hr/>		
Groupe de clients	\$	\$
Salles de cinéma	38 645	21 390
Simulation de course	9 063	10 021
Simulation et formation	7 206	8 605
Autre	2 674	2 771
Total des revenus	57 588	42 787
<hr/>		

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les revenus découlant des contrats de location simple compris dans les droits d'utilisation, location et maintenance se sont élevés à 1 882 \$ [1 899 \$ en 2025]. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, un client représentait 41 % des revenus [deux clients représentaient 23 % et 11 %, respectivement, en 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

14.2 Charges financières

Les principales composantes des charges financières se détaillaient comme suit pour les exercices clos le 31 mars :

	2026	2025
	\$	\$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	34	140
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit	20	26
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	241	248
Amortissement des coûts de financement	–	10
Autres intérêts et frais bancaires	75	107
	370	531

14.3 Rémunération des principaux dirigeants et avantages du personnel

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	3 284	2 634
Paiements fondés sur des actions	1 239	49
	4 523	2 683

Les charges au titre des avantages du personnel [y compris les administrateurs] pour l'exercice clos le 31 mars 2026 se sont élevées à 12 662 \$ [12 189 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

14.4 Aide gouvernementale

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a comptabilisé une aide gouvernementale de diverses entités gouvernementales. L'aide gouvernementale reçue a été comptabilisée en réduction des dépenses connexes comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Recherche et développement	474	518

15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

15.1 Impôts exigibles

Les impôts sur le résultat présenté aux états consolidés du résultat net proviennent des comptes de la filiale américaine. Le rapprochement entre la charge [ou le recouvrement] d'impôts sur le résultat et les impôts calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi s'établissait comme suit :

	2026	2025
	%	%
Recouvrement d'impôt aux taux prévus par la loi au Canada	26,50	26,50
Variation des impôts sur le résultat découlant de :		
Incidence de l'écart du taux d'imposition étranger	(0,59)	(3,50)
Dépenses non déductibles et autres écarts	3,67	(1,70)
Crédit d'impôt fédéral à l'investissement réclamé au cours de l'année	–	(23,96)
Frais de financement déductibles uniquement à des fins fiscales	–	(5,29)
Ajustements de l'année précédente	0,86	(13,87)
Avantages fiscaux non comptabilisés liés à des pertes d'exploitation et autres déductions	(83,79)	22,51
	(53,35)	0,69

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

15.2 Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société sont comme suit :

	2026		2025	
	\$		\$	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>Comptabilisés dans le résultat net</i>				
Reports prospectifs de pertes nettes d'exploitation	7 486	—	11 068	—
Frais de recherche et de développement	3 281	—	3 129	—
Valeur comptable des immobilisations corporelles inférieure à la base fiscale	569	—	336	—
Frais d'émission d'actions et autres écarts	212	—	176	—
Instruments financiers dérivés	79	—	128	—
<i>Comptabilisés dans les capitaux propres</i>				
Frais d'émission d'actions	271	—	271	—
Total de l'impôt différé	11 898	—	15 108	—
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(5 490)	—	(15 108)	—
	6 408	—	—	—

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

La Société a accumulé des reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes aux fins de l'impôt fédéral, du Québec, des États-Unis et de la Chine qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur. Ces reports prospectifs de pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Québec	États-Unis	Chine
	\$	\$	\$	\$
2026	–	–	–	55
2027	–	–	–	80
2028	–	–	–	–
2029	–	–	–	–
2030	–	–	–	6
2031	1 760	125	–	20
2032	4 002	4 002	–	–
2033	1 243	1 310	–	–
2034	280	–	–	–
2035	–	–	–	–
2036	2 150	2 211	–	–
2037	2 803	2 709	–	–
2038	1 595	1 612	–	–
2039	1 669	1 730	–	–
2040	3 708	3 690	–	–
2041	7 861	7 862	–	–
2042	1 682	1 845	–	–
Indéfini	–	–	–	–
	28 753	27 096	–	161

La Société a engagé des frais de recherche scientifique et de développement expérimental d'environ 10 927 \$ disponibles aux fins de l'impôt fédéral et d'environ 14 214 \$ disponibles aux fins de l'impôt du Québec, permettant de réduire le bénéfice imposable au cours des exercices futurs et ayant une période de report en avant illimitée. Enfin, la tranche non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement fédéraux obtenus peut être portée en diminution des impôts à payer au cours des exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance comme suit :

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

	\$
2026	10
2027	132
2028	118
2029	217
2030	154
2031	177
2032	188
2033	95
2034	103
2035	67
2036	124
2037	135
2038	52
2039	66
2040	94
2041	99
2042	123
2043	194
2044	186
2045	201
2046	126
	2 661

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

16 GESTION DU CAPITAL

Pour la Société, le capital inclut les capitaux propres, la dette à long terme ainsi que la portion non utilisée de ses facilités de crédit.

	2026	2025
	\$	\$
Tranche non utilisée des facilités de crédit [notes 8 et 9]	8 388	8 370
Dette à long terme	323	1 221
Capitaux propres	34 634	16 267
	43 345	25 858

La stratégie et la priorité de la direction sont de préserver le capital afin d'assurer la viabilité de l'entreprise. Afin de maximiser ses efforts continus dans le développement et la commercialisation de sa technologie, la Société ne verse aucun dividende.

17 INSTRUMENTS FINANCIERS

17.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui rapportent des intérêts aux taux du marché et du taux d'intérêt variable de la dette à long terme. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 174 \$ sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2026 [incidence de 75 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025].

La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêt gagnés sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités sur une base quotidienne.

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

17.2 Risque de crédit

La Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par de tierces parties. La Société évalue la solvabilité de ses clients pour limiter le montant du crédit offert, le cas échéant, et établit une provision pour pertes de crédit attendues suffisante pour couvrir les pertes probables et raisonnablement estimées. En outre, la Société assure généralement les soldes de ses créances auprès d'Exportation et développement Canada. Au 31 mars 2026, trois clients représentaient 43 % du total des comptes clients et 14 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de 96 % [au 31 mars 2025, trois clients représentaient 39 % du total des comptes clients et 33 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de 96 %]. Par le passé, la Société n'a jamais eu à sortir du bilan un montant appréciable de comptes clients. Au 31 mars 2026, le total des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours était de 8 % [7 % au 31 mars 2025]. Au 31 mars 2026, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 324 \$ [254 \$ au 31 mars 2025]. Les créances incluaient les crédits d'impôt à l'investissement, les taxes à la consommation et l'aide gouvernementale à recevoir, et n'étaient pas exposées à un risque de crédit important. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus principalement auprès d'un nombre restreint de banques à charte canadiennes.

17.3 Risque de change

La Société court un risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts à court terme et des charges à payer libellés en dollars américains. Au 31 mars 2026, des actifs financiers, principalement de la trésorerie, des comptes clients et des dépôts libellés en dollars américains, totalisaient respectivement 5 907 \$ US, 4 808 \$ US et 80 \$ US [respectivement 1 533 \$ US, 3 311 \$ US et 125 \$ US au 31 mars 2025] et les passifs financiers, principalement des charges à payer, libellés en dollars américains totalisaient 1 827 \$ US [1 680 \$ US au 31 mars 2025]. Au 31 mars 2026, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu une incidence de 1 250 \$ [473 \$ au 31 mars 2025] sur le résultat net.

De plus, la Société a recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le risque de change. La Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Elle est toutefois d'avis que ces instruments dérivés couvrent en partie le risque de change connexe à l'égard de ces opérations. Au 31 mars 2026, la Société détenait des contrats de change d'une valeur nominale variant de 4 750 \$ US à 22 875 \$ US [de 6 200 \$ US à 6 700 \$ US au 31 mars 2025] lui permettant de vendre des dollars américains à un taux de change du dollar canadien variant de 1,3800 à 1,4300 [1,3580 à 1,4000 au 31 mars 2025], échéant d'avril 2026 à mars 2028 [d'avril 2025 à mai 2026 au 31 mars 2025].

Technologies D-BOX inc.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2026

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions, aux options et les données par action et par option)

17.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci sont exigibles. La Société gère ses liquidités de manière à régler ses passifs lorsqu'ils sont exigibles en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Au cours des derniers exercices, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement par l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres. La Société estime qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations de fonds de roulement et poursuivre ses activités pour les douze prochains mois.

Au 31 mars 2026, les passifs financiers de la Société qui étaient assortis d'une échéance contractuelle de moins d'un an étaient constitués des fournisseurs et charges à payer, des instruments financiers dérivés, de la tranche courante des obligations locatives et de la tranche courante de la dette à long terme et s'élevaient à 7 791 \$ [6 493 \$ au 31 mars 2025]. Les passifs contractuels non courants comprenaient des obligations locatives d'un montant de 3 337 \$ [3 581 \$ au 31 mars 2025; se reporter à la note 11 pour l'échéance des paiements de loyers] et d'une dette à long terme d'un montant de 141 \$ [920 \$ au 31 mars 2025; se reporter à la note 12 pour l'échéance des paiements de la dette].

18 ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites et à d'autres procédures. De l'avis de la direction, tout règlement qui en résulterait n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.